



communauté d'agglomération



COMMUNIQUE DE PRESSE

13 juillet 2021

CNR et le Grand Avignon aménagent un parc d'ombrières photovoltaïques innovant et exemplaire sur le parking de l'île Piot

D'ici l'été 2022, le parking de l'île Piot à Avignon produira de l'énergie solaire d'une puissance totale de 2 MWc grâce à ses 4 600 panneaux photovoltaïques en ombrières. La qualité du traitement paysager a été pensée en concertation étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France, du fait de l'emplacement exceptionnel du site. CNR, 1er producteur français d'électricité 100% renouvelable (eau-vent-soleil), et la communauté d'agglomération du Grand Avignon ont co-construit ce projet de solarisation qui s'intègre dans le paysage et délivrera une électricité consommée localement. Trois conditions pour accélérer la transition énergétique et écologique des territoires.

Le projet a été officiellement lancé ce matin en présence de Jean-François CARENCO, Président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse, Joël GUIN, Président du Grand Avignon, Cécile HELLE, Maire d'Avignon, et Elisabeth AYRAULT, Présidente Directrice Générale de CNR.

Un projet d'envergure, illustrant l'engagement de CNR dans le photovoltaïque

Installées sur des ombrières de parking (un abri ouvert positionné au-dessus des places de stationnement), les ombrières photovoltaïques auront un double objectif : produire de l'électricité tout en proposant aux utilisateurs un stationnement "confortable", à l'ombre et au sec. Le parking sera ainsi recouvert de **4 600 panneaux photovoltaïques**, répartis sur **1ha**, représentant une puissance installée de **2 MWc**.

Raccordé à un poste électrique, le parc d'ombrières photovoltaïques de CNR va produire annuellement l'équivalent de la consommation électrique de **1 250 habitants**. Grâce à l'ensoleillement avignonnais et sans émettre de gaz à effet de serre, l'électricité sera injectée sur le réseau public et **consommée localement**.

Ce projet illustre de nouveau l'implication de CNR aux côtés des territoires dans leurs projets de solarisation. La Vallée du Rhône est d'ailleurs un secteur à forts enjeux et potentiels de développement de projets photovoltaïques. CNR est bien implantée dans le département du Vaucluse avec, en plus de trois centrales hydroélectriques et un parc éolien (Bollène), plusieurs centrales photovoltaïques en fonctionnement : Bollène toiture (2008), Bollène sol (2011 et 2019), Avignon-Courtine (2018) et Caderousse (2020). Dans l'Hexagone, CNR recense 33 centrales photovoltaïques pour une puissance totale installée de 113,4 MWc.

Avec le lancement officiel du parc d'ombrières photovoltaïques de l'île Piot, CNR initie là son tout premier projet de cette ampleur dans cette filière très prometteuse. Le chantier devrait s'achever en **2022**.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr

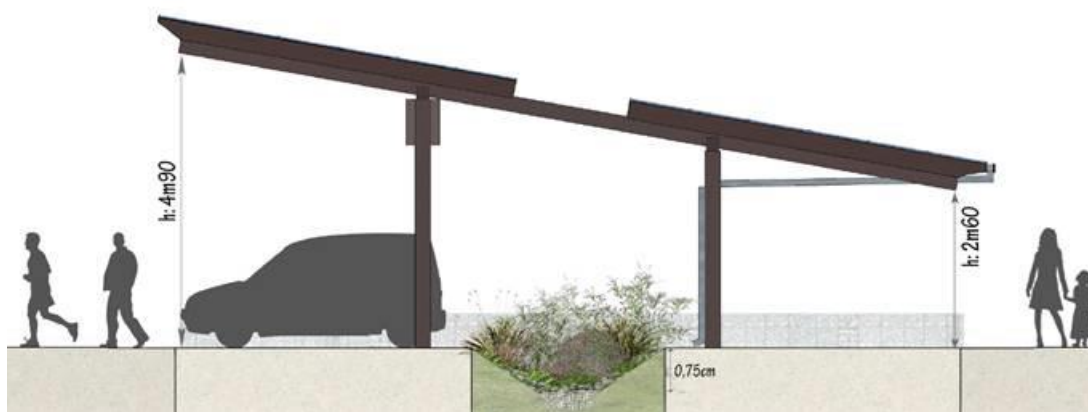
Un projet paysagé, intégré au patrimoine du territoire

L'île de la Barthelasse se situe en face du centre historique de la ville d'Avignon, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Durant toute la phase d'étude de ce projet, qui a été initié en 2014, CNR a donc travaillé en étroite concertation avec les services de l'Etat, dont l'Architecte des Bâtiments de France, à la meilleure intégration paysagère de l'installation.



Photomontage du futur parc d'ombrières photovoltaïques

Ainsi, des végétaux couvre-sol et des arbustes tolérant la mi-ombre seront plantés au pied des structures, avec une fonctionnalité paysagère mais aussi environnementale. Entre les ombrières, d'autres plantations reprendront le langage des haies brise-vent agricoles de l'île de la Barthelasse, alternant arbres-tiges et cépées. Des espèces locales majoritairement endémiques seront privilégiées avec une certaine proportion de végétaux persistants pour étoffer et agrémenter les haies en toute saison. Ces végétaux constitueront des habitats et lieux de nourrissage à la faune environnante.



L'ombrière photovoltaïque permet aux usagers de protéger leurs véhicules à l'abri et à l'ombre quel que soit le temps

Un projet concerté

Comme pour chacun de ses projets, CNR a souhaité associer le territoire dans un objectif partagé de transition énergétique et d'aménagement au service des riverains du fleuve. Ce futur parc d'ombrières photovoltaïques est donc le fruit d'un travail collaboratif avec le Grand Avignon, pleinement acteur de sa conception et de son intégration. Engagé dans la protection et la mise en valeur de l'environnement, une priorité et un choix écoresponsable face aux enjeux écologiques, le Grand Avignon s'est engagé depuis 2020 dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Une orientation stratégique et opérationnelle qui prend en compte plusieurs problématiques dont l'énergie avec le développement des énergies renouvelables. Ce projet avec CNR est une nouvelle marque d'actions concrètes au profit de la transition énergétique.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr

Le projet du Parking de l'Île Piot en chiffres :

- **4 600** ombrières photovoltaïques réparties sur **1 ha**
- Investissement de plus de **4 M€ dont 500 000 €** concernant la partie végétalisation
- Une puissance installée de **2 MWc**
- Une production annuelle estimée à **3 MWh**, l'équivalent de la consommation annuelle de **1 250 habitants**
- **2022** : fin des travaux

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Elle place la transition énergétique et écologique au cœur de son action d'aménageur du territoire, et concilie des enjeux de développement économique, de valorisation du domaine, de sûreté et de sécurité avec la préservation de l'environnement.

CNR produit chaque année plus de 15 TWh issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé.

Société Anonyme d'Intérêt Général, CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

À propos du Grand Avignon

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon est un établissement public de coopération intercommunale créé en 2001, dont le périmètre s'étend sur deux régions (Sud-PACA et Languedoc-Roussillon) et deux départements (Vaucluse et Gard). Le Grand Avignon compte aujourd'hui 16 communes (Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Les Angles, Morières-lès-Avignon, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Saze, Vedène, Velleron, Villeneuve lez Avignon) qui ont choisi de lier leur destin pour entreprendre de grands projets et pour fournir de meilleurs services aux habitants de l'agglomération. Présidés par Joël Guin, 73 élus composent le Conseil communautaire, dont 15 Vice-présidents et 57 conseillers communautaires. La Communauté d'agglomération constitue l'élément principal de structuration du bassin de vie d'Avignon et de ses 196 849 habitants, parce qu'elle exerce des compétences aussi essentielles que les transports et les déplacements ; le développement économique et le tourisme ; l'aménagement du territoire ; le logement, l'habitat et la politique de la ville ; la collecte, le tri et la valorisation des déchets ; l'environnement et l'énergie ; l'enseignement et la culture. Le Grand Avignon intervient enfin sur tout le cycle de l'eau, de la gestion de l'eau potable à l'assainissement au réseau pluvial, en passant par le réseau pluvial, la prévention des inondations et la protection des milieux aquatiques.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr